

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 6 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 14 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*  
*Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,*  
*Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE,*  
*Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY,*  
*Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET,*  
*Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe*  
*CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader*  
*CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame*  
*Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame*  
*Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur*  
*Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine*  
*LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne*  
*pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader*  
*CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH,*  
*Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE*  
*donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne*  
*pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à*  
*Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand*  
*GODEFROY, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER,*  
*Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Patrice ROQUES*  
*donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

**ABSENTS :** *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Didier*  
*PAILLARD, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Adeline ASSOGBA, Madame*  
*Monique SOURON*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Vélib'2 - Adhésion de la ville au nouveau service Vélib'

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le Code des transports, notamment ses articles L.1231-1 et L.1231-16 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole adoptés le 14 novembre 2016 ;

Vu la délibération B-1 du 29 septembre 2016 par laquelle la commune a adhéré au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole ;

Considérant que le périmètre de compétence du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole comprend le territoire des communes et EPCI compris dans l'unité urbaine de Paris 2010 au sens de l'INSEE ;

Considérant que le territoire de la commune de Saint-Denis est inclus dans l'unité urbaine de Paris 2010 au sens de l'INSEE ;

Considérant que la commune de Saint-Denis a conservé sa compétence pour organiser un service public de location de vélos ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'offrir sur son territoire un service public de Vélos en libre-service en optant pour la compétence Vélib' du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure, à cet effet, une convention entre le Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole et la Commune de Saint-Denis ;

## **DÉLIBÈRE,**

**Article 1 : Décide** de transférer la compétence de location de vélos en libre-service au Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole.

**Article 2 : Décide** d'adhérer à la compétence optionnelle « Velib' ».

**Article 3 : Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

**Article 4 : Mandate** le Maire pour accomplir, en relation avec les services de l'Etat, toutes les démarches nécessaires à cette adhésion.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à la majorité :

Pour : 43

Contre : 5 (Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Vincent HUET,

Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-

SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES)

Abstention : 1 (Monsieur Bally BAGAYOKO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293944-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

**Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 32 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Martine ROGERET, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE, Madame Marion ODERDA*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Stationnement règlementé - Forfait et ajustement de la réforme

**LE CONSEIL,**

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 à L. 2213-6 et l'article L2333-87;

**Vu** le code de la route, notamment les articles R. 110-1, R. 110-2, R. 411-2, R. 411-3, R. 411-8, R. 411-25 à R. 411-28, R. 412-49, R. 414-19, R. 417-1 à R. 417-13 ;

Considérant les objectifs de meilleur partage de l'espace public entre les usagers (suppression du stationnement anarchique sur les trottoirs, les voies bus, etc.), de meilleure disponibilité et accessibilité des places de stationnement, d'accès facilité aux commerces et aux pôles de service public, de meilleure circulation, d'incitation à utiliser le vélo et les transports en commun, de générer des recettes de fonctionnement permettant de financer en partie les coûts liés à la régulation du stationnement.

Considérant l'amélioration de l'offre de transports en commun et la réalisation progressive d'un réseau d'itinéraires cyclables sécurisé,

Considérant qu'un ménage dionysien sur deux ne possède pas de véhicule particulier,

Considérant les objectifs et actions approuvés par le plan local de déplacement communautaire,

## **DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont approuvées les nouvelles dispositions tarifaires comprenant :

- \* le forfait mensuel pour les artisans et les réparateurs intervenant à domicile à 20€/mois
- \* le forfait mensuel pour les commerçants à 20€/mois
- \* le forfait mensuel destiné aux professionnels de santé, soit 10 €/mois
- \* le forfait mensuel Education nationale au tarif de 20€/mois

**Article 2** : Les recettes résultant de cette délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293952-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

**Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 32 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Martine ROGERET, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE, Madame Marion ODERDA*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Remises de dettes dans le cadre de la politique de recouvrement des recettes liées aux activités municipales.

**LE CONSEIL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14 du 1<sup>er</sup> janvier 2006,

Vu le Budget communal de l'exercice 2017,

Vu la délibération B-4 du 16 octobre 2014 approuvant les dispositions de gestion et de recouvrement des recettes liées aux activités municipales,

Considérant que cette délibération prévoit la présentation au Conseil Municipal de remises de dettes si elles s'avèrent irrécouvrables, de façon à éviter les procédures inutiles et enrayer les montants impayés par les familles,

Considérant que les dettes listées en annexe s'avèrent irrécouvrables du fait des difficultés importantes rencontrées par les familles concernées,

## **DELIBERE**

**ARTICLE 1** : Sont accordées des remises de dette pour un montant total de 2 479.48 €, selon le tableau annexé, correspondant à des produits irrécouvrables.

**ARTICLE 2** : La dépense résultant de cette délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293845-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 33 **PRESENTS :**

Absents 11  
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Marion ODERDA*

**SECRETARE :** E. BELIN

**OBJET :** Demande de remise gracieuse pour déficits constatés sur des régies d'avances et de recettes communales: régie d'avances ' vie sociale et citoyenneté '

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu le décret N° 2003-636 du 7 juillet 2003, relatif à la constatation et à l'apurement des comptes publics et assimilés,

Vu le décret N° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment l'article.22,

Vu la décision N° 2008-60 en date du 27 février modifiée par la décision N° 2009-30 en date du 26 février 2009 instituant une régie d'avances « vie sociale et citoyenneté » auprès de la direction jeunesse,

Considérant le déficit constaté dans le cadre de la régie d'avances « vie sociale et citoyenneté » pour un montant de 449 euros, et la demande de remise gracieuse sollicitée par le régisseur,

Considérant que le régisseur n'a pas été en mesure de justifier des sommes manquantes constatées,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE UNIQUE** – Emet un avis défavorable à la demande de remise gracieuse du régisseur, pour le déficit constaté dans le cadre de sa régie d'avances « vie sociale et citoyenneté ».

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293950-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 33 **PRESENTS :**

Absents 11  
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Marion ODERDA*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Demande de remise gracieuse pour déficits constatés sur des régies d'avances et de recettes communales: régie mixte pour le quartier Floréal.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu le décret N° 2003-636 du 7 juillet 2003, relatif à la constatation et à l'apurement des comptes publics et assimilés,

Vu le décret N° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment l'article.22,

Vu la décision N° 2015-128 en date du 11 mai 2015 instituant une régie mixte pour la quartier Floréal

Considérant le déficit constaté résultant d'un vol dans le cadre de la régie mixte pour le quartier Floréal pour un montant de 171 euros, et la demande de remise gracieuse sollicitée par le régisseur,

Considérant que ce déficit a pour origine un vol, pour lequel le régisseur a porté plainte le 5 juillet 2016,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE UNIQUE** – Emet un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur, pour le déficit constaté de 171 euros, résultant d'un vol dans le cadre de sa régie mixte pour le quartier Floréal, en passant outre l'avis du trésorier municipal.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293951-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

**Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 15  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Cberifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Asta TOURE, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Marion ODERDA*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Réaménagement de dette garantie TOIT ET JOIE - avenant n° 42155 pour un montant de 6 445 128,73 €.

**LE CONSEIL,**

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Considérant la demande formulée par la SA HLM TOIT ET JOIE dont le siège social est situé au 82 rue Blomet 75015 Paris, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagées référencées en annexe à la présente délibération,

Considérant la proposition de l'avenant n° 42155 annexé et signé entre la SA HLM TOIT ET JOIE et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant l'intérêt pour la commune de Saint-Denis de disposer d'un parc de logements sociaux répondant aux exigences des quotas de la loi SRU du 13 décembre 2000,

## **DELIBERE**

**Article 1er** : La commune de Saint-Denis réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêts réaménagée, initialement contractées par la SA HLM TOIT ET JOIE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne de prêts réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

**Article 2** : Les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « **Caractéristiques Financières des Lignes de Prêts Réaménagées** » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne de prêt réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

**Article 3** : La garantie de la commune de Saint-Denis est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la SA HLM TOIT ET JOIE dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la commune de Saint-Denis s'engage à se substituer à la SA HLM TOIT ET JOIE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : Le conseil municipal de la commune de Saint-Denis s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

**Article 5** : Le conseil municipal de la commune de Saint-Denis autorise le maire ou une personne habilitée à intervenir à l'avenant n°42155 passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM TOIT ET JOIE et à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 40,

A voté à l'unanimité :

Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293428-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

**Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 15  
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Cberifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Asta TOURE, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Marion ODERDA*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Procédure adaptée n° 4 : Convention de mandat pour l'aménagement, l'amélioration et l'accessibilité de l'immeuble communal situé au 15 rue Catulienne à Saint-Denis - Autorisation de la SPL Plaine Commune développement à signer le lot n°3 de travaux ascenseurs

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 42 2 ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

Vu la délibération n° B-12 en date du 25 juin 2015 approuvant la convention de mandat entre la SPL Plaine Commune Développement et la ville de Saint-Denis relative aux travaux d'aménagement du bâtiment 15 rue Catullienne ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2012 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser la SPL Plaine Commune à signer le marché de travaux lot 3 ascenseur sur cette opération de mandat ;

**DELIBERE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le représentant de la SPL Plaine Commune développement est autorisé à signer le marché de travaux lot 3 pour un montant de 64 900 € H.T. soit 77 880 € TTC avec la société Camille Ascenseurs au nom et pour le compte de la ville de Saint-Denis.

**Article 2** : La durée du marché court à compter de sa notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement.

**Article 3** : La dépense résultant de la présente décision, est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 40,

A voté à l'unanimité :

Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293978-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

**Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 15 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 9 *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT,*  
*Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame*  
*Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur*  
*Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame*  
*Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS,*  
*Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY,*  
*Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde*  
*CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice*  
*RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur*  
*Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Cberifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Asta TOURE, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Marion ODERDA*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Appel d'offres ouvert : Fourniture de barquettes à usage unique de films alimentaires, et d'étiquettes pour le conditionnement des plats fabriqués par la cuisine centrale

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 42-I-a) de l'Ordonnance n°2015-899 et les articles 66, 67 et 68, et les articles 78 à 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de barquettes à usage unique, de films alimentaires, et d'étiquettes pour le conditionnement des plats fabriqués par la Cuisine Centrale de Saint-Denis ;

**DELIBERE :**

Article 1<sup>er</sup> : Est autorisée la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la conclusion d'un accord cadre mono attributaire à bons de commande relatif à la fourniture de barquettes à usage unique, de films alimentaires, et d'étiquettes pour le conditionnement des plats fabriqués par la Cuisine Centrale de Saint-Denis ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord-cadre est de un an à compter de sa notification au titulaire, reconductible au maximum 3 fois par périodes de 1 an ;

Article 4 : Il s'agira d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande avec un minimum annuel de 40 000 € HT, sans maximum annuel, le montant annuel des commandes étant estimé à 150 000 € TTC ;

Article 5 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre ;

Article 6 : En cas d'Appel d'offres infructueux, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature de la ou des procédures consécutives ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 40,

A voté à l'unanimité :

Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293947-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 32 **PRESENTS :**

Absents 13  
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Asta TOURE, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Marion ODERDA*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Appel d'offres ouvert : Groupement de commandes sur le territoire de plaine commune pour la passation des accords-cadres de fournitures et prestations de service de micros ordinateurs, pc portables, périphériques et consommables d'impression et de numérisation, photocopieurs, logiciels bureautiques et d'exploitations, petits matériels et accessoires, vidéo projecteurs et maintenance

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28 et 42-1-a ;

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2017 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 66 à 68 et ses articles 25-I-1, 78 à 79 ;

Considérant l'intérêt de réaliser un groupement de commandes pour la passation de marchés d'acquisition et de maintenance de matériels informatique sur procédure d'appel d'offres ouvert ;

Vu le projet de convention et la désignation de la ville de Saint-Denis en tant que coordonnateur du groupement ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises;

## **DELIBERE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commande dont la ville de Saint-Denis est coordonnateur pour la passation du marché d'acquisition et de maintenance de matériels informatique,

**Article 2** : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,

**Article 3**: Autorise la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la conclusion d'un accord-cadre relatif à des fournitures et prestations de service de micro-ordinateurs, pc portables, périphériques et consommables d'impression et de numérisation, photocopieurs, logiciels bureautiques et d'exploitation, petits matériels et accessoires, vidéo-projecteurs et maintenance,

**Article 4** : Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises,

**Article 5** : Les accords-cadres sont conclus pour une durée partant du 1<sup>er</sup>/01/2018 ou de la date de notification si postérieure. Ils seront reconductibles 3 fois par période de 1 an,

**Article 6** : L'accord-cadre multi-attributaires, estimé globalement pour 4 ans à 2 870 000€ HT pour la ville de Saint-Denis, sera conclu sans minimum ni maximum, et sera alloué de la manière suivante :

- **Lot n°1** : Acquisition de micro-ordinateurs de type PC fixes de bureau, périphériques et prestations associées.
- **Lot n°2** : Acquisition de micro-ordinateurs de type PC portables, ultra portables, tablettes, périphériques et prestations associées.
- **Lot n°3** : Acquisition de systèmes d'impression et de numérisation (imprimantes, scanners), périphériques et prestations associées.
- **Lot n°4** : Acquisition et location de copieurs et prestations associées.
- **Lot n°5** : Maintenance de copieurs toutes marques
- **Lot n°6** : Acquisition de petits matériels et prestations associées.
- **Lot n°7** : Acquisition de consommables d'impression et prestations associées.
- **Lot n°8** : Acquisition de logiciels standards bureautiques.
- **Lot n°9** : Acquisition et maintenance de vidéoprojecteurs

**Article 7** : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer et éventuellement à résilier le ou les accords-cadres à venir et les marchés subséquents qui en découleront,

**Article 8 :** En cas d'Appel d'offres infructueux, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature de la ou des procédures consécutives,

**Article 9 :** La dépense résultant de la présente décision est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à l'unanimité :

Pour : 42

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293969-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

**Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 34 **PRESENTS :**

Absents 9  
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Marion ODERDA*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Fusion absorption de la SEM DELTAVILLE par la SEM SEQUANO AMENAGEMENT

**LE CONSEIL,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 1524-5, L. 2121-29, 2253-1 et suivants,

Vu le code de commerce et notamment ses articles L 236-1 et suivants,

Vu le projet de fusion, entre la SEM DELTAVILLE et la SEM SEQUANO AMENAGEMENT,

Considérant que dans le cadre de cette opération la SEM SEQUANO AMENAGEMENT absorbe la société DELTAVILLE qui sera ensuite dissoute sans liquidation,

Considérant qu'il convient d'approuver le traité de fusion ci-après annexé,

## **DELIBERE**

### **ARTICLE 1 :**

- Approuve le traité de fusion tel qu'il a été présenté et ci-après annexé ainsi que toutes ses conséquences, notamment la dissolution de DELTAVILLE sans liquidation,
- Approuve la répartition du capital telle qu'elle résultera de la fusion et/ou d'aménagements préalables ainsi que la répartition future des postes au sein du conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT post fusion,
- Autorise et de donne pouvoir au représentant du Conseil Municipal de Ville de Saint-Denis à l'assemblée générale de DELTAVILLE en vue :
  - d'approuver le projet de fusion tel qu'il a été présenté et toutes ses conséquences, notamment la dissolution de DELTAVILLE sans liquidation,
  - d'approuver toute autre décision liée à cette opération et en facilitant la réalisation,

### **ARTICLE 2 :**

- Désigne en tant que représentant du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Denis à l'assemblée spéciale des représentants des collectivités ne disposant pas directement d'un poste d'administrateur au conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT *post fusion* :

Monsieur PROULT, adjoint au Maire.

- et de l'autoriser à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par l'assemblée spéciale.

### **ARTICLE 3 :**

- Procède à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Denis au poste de censeur au conseil d'administration de SEQUANO AMENAGEMENT *post fusion*,

Monsieur PROULT adjoint au Maire

### **ARTICLE 4 :**

- Désigne en tant que représentant du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Denis aux assemblées d'actionnaires de SEQUANO AMENAGEMENT *post fusion* :

Monsieur PROULT Adjoint au Maire

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293756-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 11  
Proc 13 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Madame Alice RASCOUSSIER*

**SECRETARE :** E. BELIN

**OBJET :** Raccordement du centre commercial AXA/UGIF au système de vidéo-protection de la ville de Saint-Denis

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Considérant la décision du Préfet du 5 juillet 2016 déclarant le système de vidéo-protection sis dans le centre commercial Basilique ne respectait pas les normes légales,

Considérant qu'il est proposé de remplacer les caméras et le système de câblage existant et de raccorder les caméras au réseau de la ville,

Considérant que le projet propose la mise en place de 13 caméras à dôme mobile et 1 caméra fixe,

Considérant que le coût de ce projet s'élève à 135 234 € .

Considérant que la ville doit élaborer avec l'UGIF (l'Union de Gestion et d'Investissements fonciers) une répartition de la prise en charge des dépenses,

Considérant la participation financière de l'UGIF à hauteur de 48 000 €,

Considérant que celle-ci doit être encadrée par une convention entre la ville et l'UGIF,

Considérant qu'en raison de la prise en charge par la ville d'une partie des dépenses, une demande de subvention au FIPD doit être effectuée à hauteur de 70 %, soit 61 063 €.

### **D E L I B E R E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve le principe de l'installation de 14 caméras de voie publique dans le centre commercial Basilique.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'UGIF, permettant la perception d'une participation financière de l'UGIF à hauteur de 48 000 euros.

**Article 3** : Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au FIPD pour une recette de 61 063 €.

**Article 4** : Les dépenses et les recettes résultant de la présente délibération, seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à la majorité :

Pour : 35

Contre : 6 (Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Madjid MESSAOUDENE)

Abstention : 3 (Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Zaia BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293934-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 32 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON*

**SECRETARE :** E. BELIN

**OBJET :** Adoption de la Charte Européenne pour l'égalité Femmes/Hommes

**LE CONSEIL,**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-41-3, L.5217-1 et L.5217-2 issus de la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen,

VU l'article premier de la constitution, qui précise que l'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour tous et toutes et constitue une valeur capitale pour la démocratie,

VU la convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes,

VU la charte de l'autonomie locale du conseil de l'Europe signée et ratifiée par de nombreux états européens dont la France,

VU la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, initiée par le conseil des communes et des régions d'Europe,

CONSIDERANT que la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, vise à inciter les dirigeants locaux à s'engager et à prendre des mesures concrètes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes,

CONSIDERANT la politique en faveur de l'égalité femmes/hommes à Saint-Denis, consolidée dans un rapport d'orientation adopté par le bureau municipal en date du 10 octobre 2016,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Saint-Denis de mettre en œuvre la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes et d'élaborer un plan d'actions pour l'égalité dans l'étendue de ses compétences,

## **DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve les termes de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale,

**Article 2** : Autorise monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293965-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 32 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Renouvellement de la convention entre l'Externat Médico-Professionnel (EMpro) de l'association Résidence Sociale et la Ville de Saint Denis

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'Externat Médico-Professionnel (EMPRO) de l'association résidence Sociale prend en charge des adolescents dans leur globalité en situation de handicap pour les accompagner dans le monde du travail,

Considérant que la Ville de Saint Denis a un engagement fort en santé auprès des jeunes et des adolescents en situation de handicap afin de leur permettre de développer leur autonomie administrative en apprenant à gérer leurs droits en santé et de leur permettre d'avoir accès au droit commun de santé,

## **D E L I B E R E**

**Article 1** : Accepte le renouvellement de la convention de partenariat entre l'Externat Médico-Professionnel (EMPRO) de l'association Résidence Sociale et la Ville de Saint Denis et autorise le Maire à la signer.

**Article 2** : La recette afférente à cette délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293894-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

**Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 29 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 29 **PRESENTS :**

Absents 15  
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Corentin DUPREY*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Accueil de l'association "le Silence des Justes" au centre municipal de Mériel

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la sollicitation de l'association « le Silence des Justes » en date du 6 septembre 2016,

Considérant que le projet de mise en place d'une unité renforcée pour l'accueil d'enfants autistes proposée par l'association « le Silence des Justes », présente une très forte utilité sociale,

Considérant que cette activité ne compromet pas les autres accueils des activités municipales sur le site,

Considérant qu'une convention de mise à disposition de locaux doit être conclue entre l'association et la ville de Saint-Denis afin de définir les modalités de cette mise à disposition,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Approuve la convention de mise à disposition de locaux pour le centre de Mériel appartenant à la Ville de Saint-Denis, à conclure entre la commune et l'association « le silence des justes ».

**Article 2 :** Approuve le montant du loyer mensuel à 7 000 € (sept mille euros).

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 40,

A voté à l'unanimité :

Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293936-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 29 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 29 **PRESENTS :**

Absents 15  
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Corentin DUPREY*

**SECRETARE :** E. BELIN

**OBJET :** Approbation d'une convention de partenariat entre Le lycée Paul Eluard et la Ville de Saint-Denis - Conservatoire de musique et de danse de Saint-Denis.

**LE CONSEIL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la mise en place d'un partenariat entre la Ville de Saint-Denis - Conservatoire de musique et de danse et le Lycée Paul Eluard, incluant notamment la mise à disposition de l'amphithéâtre du lycée pour les activités du conservatoire et la mise à disposition d'un piano du conservatoire au profit du lycée,

Considérant la nécessité de passer une convention entre la Ville de Saint-Denis – Conservatoire de musique et de danse et le Lycée Paul Eluard pour déterminer les modalités et conditions du partenariat susvisé,

**DÉLIBÈRE,**

**Article unique :** Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis – Conservatoire de musique et de danse et Lycée Paul Eluard.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 40,

A voté à l'unanimité :

Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293761-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

**Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 29 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 29 **PRESENTS :**

Absents 15  
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

**ABSENTS :** *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Corentin DUPREY*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Accueil au musée de l'exposition Heterotopia produite par l'association Synesthésie du 16 juin au 7 août 2017 :  
Approbation d'une convention de partenariat entre l'association Synesthésie et la Ville de Saint-Denis.

**LE CONSEIL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu l'organisation, du 16 juin au 7 août 2017, au musée d'art et d'histoire – Chapelle des carmélites – de l'exposition *Heterotopia*, en partenariat avec l'association SYNESTHESIE,

Considérant qu'une convention doit être conclue entre la Ville de Saint-Denis – Musée d'art et d'histoire et l'association SYNESTHESIE, pour déterminer les modalités et conditions du partenariat susvisé,

**DÉLIBÈRE,**

**Article unique :**

Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis – Musée d'art et d'histoire et l'association SYNESTHESIE.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 40,

A voté à l'unanimité :

Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293782-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

**Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 5  
Proc 14 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

**ABSENTS :** *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON*

**SECRETARE :** E. BELIN

**OBJET :** *Projet "cuisines de rue" - Approbation d'une convention de partenariat entre la commune et les associations APPUI et Parti Poétique et versement d'une subvention d'équipement à l'association APPUI*

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt local du projet « Cuisines de rue », expérimentation engagée par la commune depuis 2014, sur le quartier Franc-Moisin / Bel Air / Stade de France en vue de proposer un outil innovant de valorisation des cultures des habitants au service d'une démarche d'insertion professionnelle et sociale,

Vu la nécessité d'adosser à la structure mobile de cuisine de rue à un laboratoire de fabrication culinaire pour mener à bien l'exploitation du projet,

Vu l'opportunité, pour mener à bien ce projet, de développer un partenariat avec les associations APPUI et Parti Poétique pour créer et utiliser un laboratoire de fabrication culinaire dans des locaux sis 4 rue Taittinger à Saint-Denis,

Considérant que les modalités de ce partenariat doivent être établies par une convention entre l'ensemble des parties-prenantes du projet,

Vu le projet de convention ci-annexé,

### **DÉLIBÈRE :**

**Article 1 :** Approuve la convention de partenariat à conclure entre la commune, l'association APPUI et l'association Parti Poétique en vue de la poursuite du projet « Cuisines de rue », et autorise le maire à la signer.

**Article 2 :** Approuve le versement d'une subvention d'équipement de 20 000€ (vingt mille euros) à l'association APPUI pour soutenir l'association dans la réalisation de travaux d'aménagement d'un local en vue d'en faire un laboratoire de préparation culinaire pour les besoins du projet « Cuisines de rue ».

**Article 3 :** La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à la majorité :

Pour : 31

Contre : 19 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Kola ABELA, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293972-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 34 **PRESENTS :**

Absents 8  
Proc 13 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNINGHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Kamel ALOUDJEHANE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS :** *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Philippe CARO, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2017 - Approbation de l'avenant à la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives et de la programmation de la première session du FIA 2017

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui fixe le cadre contractuel de la politique de la ville, avec notamment la mise en place, dans le cadre des contrats de ville pour les territoires sur lesquels sont créés des périmètres de quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, de Fonds d'Initiatives Associatives.

Vu la délibération validant le volet stratégique du Contrat de Ville de Plaine Commune du 21 mai 2015,

Vu la délibération approuvant la Charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis du 29 septembre 2016,

Considérant la nécessité de prolonger les modalités de fonctionnement définis par la Charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives à Saint-Denis en 2016, au sein d'un avenant pour la période 2017-2020.

Considérant la nécessité d'établir une programmation d'actions financées dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives,

Vu le projet de programmation établi au titre de la 1ère session de l'année 2017 en accord avec les services de l'Etat et les Conseils Citoyens de Saint-Denis,

**DELIBERE :**

Article 1er : Approuve l'avenant à la Charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis pour la période 2017-2020.

Article 2 : Approuve la programmation de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives pour l'année 2017 et autorise le Maire à signer tous les documents afférents

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293877-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 34 **PRESENTS :**

Absents 8  
Proc 13 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNINGHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS :** *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Philippe CARO, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2017 - Association Africains sans frontières

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis, approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2016, et son avenant approuvé par délibération 4.1.1. du 1<sup>er</sup> juin 2017,

Considérant la programmation de la 1<sup>ère</sup> session 2017 du Fonds d'Initiatives Associatives approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens,

**DÉLIBÈRE :**

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Africains sans frontières** de **500 € (cinq cents euros)** pour le projet « Fête de familles sans frontières ».

Article 2<sup>ième</sup> : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293878-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 34 **PRESENTS :**

Absents 8  
Proc 13 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNINGHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS :** *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Philippe CARO, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2017 - Association Chats des rues

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis, approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2016, et son avenant approuvé par délibération 4.1.1. du 1<sup>er</sup> juin 2017,

Considérant la programmation de la 1<sup>ère</sup> session 2017 du Fonds d'Initiatives Associatives approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens,

**DÉLIBÈRE :**

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Chats des rues de 1 000 € (mille euros)** pour le projet « Mieux vivre avec les chats dans le quartier Franc Moisin ».

Article 2ième : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293879-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 34 **PRESENTS :**

Absents 8  
Proc 13 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNINGHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS :** *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Philippe CARO, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2017 - Compagnie Parazar

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis, approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2016, et son avenant approuvé par délibération 4.1.1. du 1<sup>er</sup> juin 2017,

Considérant la programmation de la 1<sup>ère</sup> session 2017 du Fonds d'Initiatives Associatives approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens,

**DÉLIBÈRE :**

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à la **Compagnie Parazar de 2 500 € (deux mille cinq cents euros)** pour le projet « Déam'bus – le bonheur est dans le bus ».

Article 2ième : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293880-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 34 **PRESENTS :**

Absents 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 13 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*  
*Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,*  
*Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien*  
*COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-*  
*GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET,*  
*Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice*  
*GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader*  
*CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame*  
*Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame*  
*Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Madame*  
*Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine*  
*LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne*  
*pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader*  
*CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH,*  
*Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE*  
*donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne*  
*pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à*  
*Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand*  
*GODEFROY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE,*  
*Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS :** *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Kamal*  
*EL MAHOUTI, Monsieur Philippe CARO, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique*  
*SOURON, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX*

**SECRETARE :** E. BELIN

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2017 - Compact Création

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis, approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2016, et son avenant approuvé par délibération 4.1.1. du 1<sup>er</sup> juin 2017,

Considérant la programmation de la 1<sup>ère</sup> session 2017 du Fonds d'Initiatives Associatives approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens,

**DÉLIBÈRE :**

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Compact Création de 2 500 € (deux mille cinq cents euros)** pour le projet « Plan B – 4<sup>ème</sup> édition ».

Article 2<sup>ième</sup> : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293881-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 34 **PRESENTS :**

Absents 8  
Proc 13 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNINGHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS :** *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Philippe CARO, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX*

**SECRETARE :** E. BELIN

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2017 - Association ICAR

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis, approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2016, et son avenant approuvé par délibération 4.1.1. du 1<sup>er</sup> juin 2017,

Considérant la programmation de la 1<sup>ère</sup> session 2017 du Fonds d'Initiatives Associatives approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens,

**DÉLIBÈRE :**

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association **ICAR de 1 500 € (mille cinq cents euros)** pour le projet « Organisation et animation d'un tournoi de football ».

Article 2ième : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293882-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 34 **PRESENTS :**

Absents 8  
Proc 13 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNINGHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS :** *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Philippe CARO, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX*

**SECRETARE :** E. BELIN

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2017 - Association Paris International Football Academy

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis, approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2016, et son avenant approuvé par délibération 4.1.1. du 1<sup>er</sup> juin 2017,

Considérant la programmation de la 1<sup>ère</sup> session 2017 du Fonds d'Initiatives Associatives approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens,

**DÉLIBÈRE :**

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Paris International Football Academy** de **2 500 € (deux mille cinq cents euros)** pour le projet « Fête annuelle du club ».

Article 2<sup>ième</sup> : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293883-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 34 **PRESENTS :**

Absents 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 13 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*  
*Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,*  
*Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien*  
*COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-*  
*GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET,*  
*Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice*  
*GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader*  
*CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame*  
*Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame*  
*Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Madame*  
*Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine*  
*LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur*  
*Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne*  
*pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader*  
*CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH,*  
*Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE*  
*donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne*  
*pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à*  
*Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand*  
*GODEFROY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE,*  
*Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS :** *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Kamal*  
*EL MAHOUTI, Monsieur Philippe CARO, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique*  
*SOURON, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX*

**SECRETARE :** E. BELIN

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2017 - Association Les petits frères des pauvres

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis, approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2016, et son avenant approuvé par délibération 4.1.1. du 1<sup>er</sup> juin 2017,

Considérant la programmation de la 1<sup>ère</sup> session 2017 du Fonds d'Initiatives Associatives approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens,

**DÉLIBÈRE :**

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Les Petits Frères des Pauvres** de **1 000 € (mille euros)** pour le projet « Regarde-moi ».

Article 2: La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293884-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 34 **PRESENTS :**

Absents 8  
Proc 13 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNINGHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS :** *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Philippe CARO, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX*

**SECRETARE :** E. BELIN

**OBJET :** Attribution de subventions dans le cadre de la 1ère session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2017 - Association Usine à gazon

**LE CONSEIL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis, approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2016, et son avenant approuvé par délibération 4.1.1. du 1<sup>er</sup> juin 2017,

Considérant la programmation de la 1<sup>ère</sup> session 2017 du Fonds d'Initiatives Associatives approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens,

**DÉLIBÈRE :**

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Usine à gazon de 1 250 € (mille deux cent cinquante euros)** pour le projet « L'usine à gazon prend ses quartiers d'été ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293885-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 34 **PRESENTS :**

Absents 8  
Proc 13 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNINGHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS :** *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Philippe CARO, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Mise à disposition d'un adjoint administratif titulaire auprès du Comité d'Action Sociales et Culturelles -  
Approbation de la convention de mise à disposition.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois permanents,

Vu la déclaration de vacance de poste CIGPC 2017-01-3256,

Considérant que la commune met à disposition du Comité d'actions sociales et culturelles un agent de la ville,

Condition que cette mise à disposition est encadrée par la convention ci-après annexée,

**DÉLIBÈRE :**

Article 1 :

Le recrutement du responsable administratif du CASC se fera par le biais de la mise à disposition d'un agent de la Ville.

Article 2 :

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice brut 445 afférent à l'échelon 5 du grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour le grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.

Article 3 :

Est approuvée, telle qu'elle est annexée à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à la signer, la convention de mise à disposition de cet agent.

Article 4 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293931-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 34 **PRESENTS :**

Absents 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*  
Proc 13 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,  
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,  
Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS,  
Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNINGHABRA,  
Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET,  
Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES,  
Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE,  
Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA,  
Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA,  
Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS :** *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Philippe CARO, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX*

**SECRETARE :** E. BELIN

**OBJET :** Mise à disposition d'un emploi d'avenir auprès du CCAS.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2129-29,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article L123-6,

Vu le Code du travail et notamment les des articles L. 5134-110 à L. 5134-117-1

Vu l'article 44 de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu le décret n°2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats initiative emploi, aux contrats d'accompagnement dans l'emploi et modifiant le code du travail,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu le décret n° 2010-94 du 22 janvier 2010 relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi,

Vu le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir

Vu le décret n°2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8, et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir

Considérant qu'il apparaît nécessaire de fixer comme orientation municipale majeure l'amélioration de l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi,

Considérant qu'il convient d'accueillir un emploi d'avenir afin de répondre aux besoins identifiés du CCAS de Saint-Denis,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une mise à disposition de cet emploi d'avenir, dispositif piloté par la Ville de Saint-Denis, afin de répondre à ces besoins

Considérant que les missions confiées à ce titre et l'accompagnement par le tutorat ont été validés par la mission locale, pôle emploi et CAP emploi,

Vu le budget communal,

DÉLIBÈRE :

**Article 1er** : Il est décidé de créer un emploi d'avenir supplémentaire à la Ville de Saint-Denis,

**Article 2** : Autorise le Maire à signer le contrat-type ci-annexé pour chacun de cet emploi d'avenir sur la base d'un contrat de 3 ans à raison de 35 heures par semaine,

**Article 3** : Approuve la mise à disposition de cet emploi d'avenir de la Ville de Saint-Denis auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition ci-après annexée,

**Article 4** : Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Primitif sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293948-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 34 **PRESENTS :**

Absents 8  
Proc 13 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNINGHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS :** *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Philippe CARO, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Cession des droits patrimoniaux de Pierre Douzenel, photographe municipal, à la ville de Saint-Denis

**LE CONSEIL,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L111-1, L112-2, L111-3

Vu l'accord de prise en charge d'archives, annexé à la présente délibération, et notamment ses articles 4, 5, 6, 7 et 8,

Considérant que les négatifs produits par Pierre Douzenel, photographe municipal, sont des œuvres de l'esprit,

Considérant que, sur le fondement de l'article L111-1 du code de la propriété intellectuelle, Pierre Douzenel jouit sur ces négatifs de droits moraux et patrimoniaux,

Considérant que la valorisation par le service des archives municipales des négatifs produits par Pierre Douzenel, photographe municipal, est organisée dans l'intérêt public pour la documentation historique de la recherche,

## **DÉLIBÈRE,**

**Article un:** Approuve le contrat de cession des droits patrimoniaux à conclure avec madame Françoise Douzenel, veuve de Pierre Douzenel.

**Article 2 :** Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir dans cette affaire.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1293711-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17

Le jeudi 1 juin 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 26/05/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 32 **PRESENTS :**

Absents 12  
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Elisabeth BELIN, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Essaid ZEMOURI donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Ferdinand NINO donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

**ABSENTS :** *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

**SECRETAIRE :** E. BELIN

**OBJET :** Vœu de solidarité avec les défenseurs du droit à l'eau

**LE CONSEIL,**

Considérant qu'à la fin des années 1990, la revendication du droit humain à l'eau est apparue comme l'alternative à la marchandisation et à la privatisation de l'eau dans le monde ;

Considérant qu'en France, cette idée a été portée notamment par Danielle Mitterrand et la Fondation France Libertés ;

Considérant qu'en 2008, la Coordination Eau Île-de-France a été créée pour agir en faveur du droit humain à l'eau, de la gestion publique de l'eau, d'une place des usagers citoyens au cœur des décisions et de la préservation de la ressource ;

Considérant que le 28 juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu le droit humain fondamental à l'eau et à l'assainissement ;

Considérant qu'en avril 2013, la loi dite Brottes a interdit les coupures d'eau pour impayés, dans les résidences principales, tout au long de l'année et sans conditions de ressources ;

Considérant que depuis la publication du décret la Coordination Eau Île-de-France et la Fondation France Libertés ont mis en place un formulaire sur leurs sites web pour recueillir des témoignages et aider les personnes en difficultés ;

Considérant qu'en trois ans, les deux organisations ont recueilli plus de 1300 témoignages de coupures d'eau et de réduction de débit et que du tribunal d'instance jusqu'au Conseil Constitutionnel toutes les décisions ont validé l'interdiction des coupures d'eau et des réductions de débit ;

Considérant que la plupart des entreprises, publiques comme la Noréade ou privées comme Suez, ont cessé les coupures d'eau, après avoir été condamnées par les tribunaux ;

Considérant que Veolia, qui a subi des condamnations de la part de collectivités de la Seine-Saint-Denis et plusieurs autres de la part d'associations locales en province, continue d'ignorer la loi ;

Considérant que les deux organisations ont également encouragé les collectivités locales à refuser les avenants à leur contrat de délégation de service public proposé par Veolia comportant parfois des dispositions illégales, telles que les réductions de débit, et de nouvelles ponctions financières pour les collectivités et pour les usagers ;

Considérant qu'ayant échoué sur tous les terrains légaux, Veolia tente désormais de faire taire les défenseurs du droit à l'eau en engageant des poursuites en diffamation contre les dirigeants des deux organisations ;

Considérant que Veolia a déposé 4 plaintes contre des personnes physiques qui composent les associations à savoir Emmanuel Poilane, directeur de la Fondation France Libertés et Jean-Claude Oliva, directeur de la Coordination Eau Île-de-France ;

Considérant que ces attaques s'apparentent à une agression méthodique, en cascade, avec quatre assignations différentes qui recourent pourtant les mêmes accusations ;

Considérant que Veolia choisit ainsi de se battre sur le terrain de la liberté d'expression, avec un objectif clair : épuiser financièrement les associations et les détourner de leurs missions habituelles ;

Considérant que la Coordination Eau Île-de-France et la Fondation France Libertés ont un besoin impératif du soutien des citoyen-nes et des collectivités.

**En conséquence, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Denis :**

- **exprime son soutien aux défenseurs du droit humain à l'eau.**
- **demande à M Frérot, PDG de Veolia, d'abandonner les poursuites à l'encontre d'Emmanuel Poilane, directeur de la Fondation France Libertés et de Jean-Claude Oliva, directeur de la Coordination Eau Île-de-France.**
- **demande à M Frérot, PDG de Veolia, d'appliquer la loi et de renoncer aux coupures d'eau et aux réductions de débit.**

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20170601-lmc1294022-DE-1-1

Date AR : 08/06/17

Date publication : 08/06/17